

PROGRAMME DE FORMATION

Accompagner ses loueurs de meublés et chambres d'hôtes (à distance)

Objectifs de la formation

- Connaître le régime légal/réglementaire applicable
- Connaître les spécificités d'un contrat de location touristique
- Identifier et communiquer sur les obligations des loueurs et des clients
- Gérer un contentieux

Programme

Cette formation permet de renforcer les connaissances en droit du tourisme, de commerce, des sociétés, de la propriété intellectuelle, civil et pénal (litiges/conflits) ... et assurément en droit fiscal et social permettant d'accompagner l'activité de loueurs de meublés de tourisme et/ou de chambres d'hôtes.

Module 1 : Maîtriser le régime légal/réglementaire applicable

- Faire le point sur les textes en vigueur et leur champ d'application
- Définir les conditions pour être hébergement touristique offert à la location
- Obligation, contrôles et sanctions en matière d'hébergement touristique : construction, sécurité ERP, piscines...
- Les différentes obligations de déclaration (mairie, n° SIRET, impôts et taxes)
- Le loueur de meublé professionnel et le loueur non professionnel
- La procédure volontaire de classement : déroulement, organismes accrédités...
- Les labels, marques, chartes...
- La fiscalité applicable aux meublés de tourisme et aux chambres d'hôtes
- Les régimes sociaux applicables aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes
- La commercialisation de prestations complémentaires exécutées par des tiers (restauration, bien-être, location vélos, pêches, plongées...)
- L'optimisation de la taxe de séjour

Module 2 : Rédiger un contrat de location touristique

- Le contenu du contrat et le descriptif de l'hébergement
- L'offre contractuelle : définir le moment de formation du contrat et la réglementation applicable
- Les règles financières : arrhes, acompte, caution...
- Respecter l'obligation d'information
- Intégrer les dispositions spécifiques à la protection du consommateur
- Faire le point sur les clauses abusives
- Décrypter les principaux problèmes liés à l'exécution du contrat

Module 3 : Zoom sur les obligations des acteurs

- Les obligations du loueur (engagements contractuels, assurances, écueils et infractions dans le cadre d'opération promotionnelles, spécificités liées à la vente..)
- Les obligations du client (services et prestations exigibles par le client, assurances, check-list des recours possibles en cas de manquement à leurs différentes obligations : paiement du prix, utilisation des lieux « en bon père de famille », délit de grivèlerie, ...)

Module 4 : Optimiser la gestion des contentieux

- Cas pratique tout au long de la formation / exemples des contentieux les plus fréquents (jurisprudences)



- Savoir bien réagir et s'organiser en cas de litige
- Maîtriser les différentes alternatives pour régler un litige : amiable, médiateur, judiciaire

Méthodes et supports

- Apports théoriques
- Echanges d'expériences
- Support et/ou ressources pédagogiques disponibles sur l'espace apprenant durant 20 jours après la formation
- Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion

Public

Chargé.e d'accompagnement ou classement des meublés de tourisme ayant déjà des notions de législation et réglementation en matière de location de meublés de tourisme.

Prérequis

Pas de pré-requis

Matériel nécessaire :

Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion. En fonction de l'outil de classe virtuelle (zoom, google meet, teams, ...) et selon le paramétrage de votre ordinateur, il est possible de devoir installer le widget associé à cet outil avant la 1ère connexion à la classe virtuelle pour pouvoir y participer. Il est donc conseillé de vous connecter 15 mn avant l'heure de début de formation.

De plus, pour garantir une session à distance de qualité, il est également indispensable de vous connecter à la formation depuis un ordinateur disposant d'une bonne connexion Internet et équipé d'une Webcam et d'un micro et de vous isoler dans un bureau (le casque ou les écouteurs permettent un confort d'écoute optimum).

Informations complémentaires

La formation est dispensée par Christian GOSSEAUME, avocat en droit du tourisme et formateur. Il intervient auprès des OGD dans la formation sur la commercialisation, l'actualité juridique et commerciale.

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la formation
- Evaluation des acquis par l'intervenant en fonction des objectifs visés (quizz final)

Indicateurs de résultat (Post-Evaluation)

(Données 2024 - 7 avis)

- **Satisfaction générale** : 100% de satisfaction (86% très satisfaits et 14% satisfaits)
- **Recommandations** : 100% des stagiaires recommandent cette formation

Durée

2.00 jour(s)



14:00 heures



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache , 69002, LYON
/ Tél. : 04 81 13 28 32 / contact@trajectoires-tourisme.com
Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z – Activité enregistrée sous le n° 84 691 487
469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat